

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02002

Numéro SIREN : 432 010 031

Nom ou dénomination : LIBRAIRIE PASSAGES

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/006360

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/08/2021

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/08/2021 ③	Net 31/08/2020 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	990	AG	990	
Fonds commercial (1)	AH	344 898	AI	344 898	344 898
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	574 893	AU	518 581	56 313
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	980	CV	980	980
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	8 355	BI	8 355	8 355
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>930 117</b>	<b>BK</b>	<b>519 571</b>	<b>410 546</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :					
- de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	264 053	BU	70 846	193 207
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 117	BY	1 117	631
Autres créances (3)	BZ	112 415	CA	112 415	90 592
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	192 863	CE	192 863	252 896
Disponibilités	CF	350 215	CG	350 215	587 174
Charges constatées d'avance (3)	CH	27 098	CI	27 098	27 799
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>947 762</b>	<b>CK</b>	<b>70 846</b>	<b>876 916</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 877 879</b>	<b>IA</b>	<b>590 417</b>	<b>1 287 462</b>
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/08/2021

Néant 

			Net	31/08/2021	Net	31/08/2020
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	39 000	DA	39 000		39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	3 900		3 900
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	638 467		700 521
Report à nouveau			DH			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	174 984		87 946
Subventions d'investissement			DJ			625
Provisions réglementées			DK			
		<b>TOTAL I</b>	DL	856 351		831 992
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
		<b>TOTAL II</b>	DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
		<b>TOTAL III</b>	DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			200 270
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	60 000		225 195
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	21 769		18 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	214 706		225 941
Dettes fiscales et sociales			DY	129 499		84 492
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	5 137		
Produits constatés d'avance (4)			EB			
		<b>TOTAL IV</b>	EC	431 111		754 074
Écarts de conversion passif			V			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	EE	<b>1 287 462</b>		<b>1 586 066</b>

<b>Renvois :</b>						
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
(2) Dont écart de réévaluation libre			1D			
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)			1E			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	399 342		735 899
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

**Annexe**

# Règles et méthodes comptables

## Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code de Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/08/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 1 287 462 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 174 984 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Faits caractéristiques

Néant.

## Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.  
Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.  
Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

## Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- |   |              |
|---|--------------|
| • Constructions                                 | 10 à 50 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans, |
| • Installations industrielles                   | 5 à 10 ans,  |
| • Matériel et outillage                         | 5 à 10 ans,  |
| • Matériel de transport                         | 4 à 5 ans,   |
| • Mobilier de bureau                            | 10 ans,      |
| • Autres  | XXX ans.     |

### Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Autres méthodes :

A COMPLETER

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagements en matière de droit individuel de formation

Le total des droits acquis par les salariés présents à la date de clôture en matière de droit individuel à la formation s'élève à XXX heures.

### Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2021) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

## Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	345 888		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>345 888</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	542 292		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	30 585		2 904
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>572 877</b>		<b>2 904</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations	980		
Autres :			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 355		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>9 335</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>928 101</b>		<b>2 904</b>

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			345 888	
<b>TOTAL</b>			<b>345 888</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencés et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencés et aménagt. divers			542 292	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mob.		888	32 601	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>888</b>	<b>574 893</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Participations			980	
Autres :				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			8 355	
<b>TOTAL</b>			<b>9 335</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>888</b>	<b>930 117</b>	

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	990			990
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>990</b>			<b>990</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	473 941	16 424		490 365
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 790	3 314	888	28 216
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>499 731</b>	<b>19 738</b>	<b>888</b>	<b>518 581</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>500 721</b>	<b>19 738</b>	<b>888</b>	<b>519 571</b>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agents et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Détails de comptes

**LIBRAIRIE PASSAGES**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 39 000 Euros**  
**Siège social : 11 Rue de Brest**  
**69002 LYON**

R.C.S. LYON n° 432 010 031

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 18 FÉVRIER 2022**

L'an 2022,  
Le 18 Février,  
A 17 heures,

L'Associée Unique, propriétaire des 3 900 actions composant le capital social, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, signée par l'Associée unique.

L'Associée unique a désigné Madame Delphine SABLÉ, Président de séance.

Monsieur Mathieu BAUSSART est désigné Scrutateur de séance.

Maître Arnaud DEYDIER est désigné Secrétaire de séance.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1° La feuille de présence.
- 2° Les rapports du Président de la Société.
- 3° Le projet des décisions.

Madame le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Approbation des comptes du premier exercice clos au 31 Août 2021 :
- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbations éventuelles de ce rapport, bilan et des comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2021, quitus,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 Août 2021,
- Examen et approbation des charges non déductibles éventuellement,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Pouvoirs et questions diverses.



NB DS

Puis, elle donne lecture du rapport de gestion, exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Puis, l'Associée unique a pris les décisions suivantes :

### PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'Associée unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Août 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale, telle qu'elle ressort de l'examen desdits rapports.

L'Associée unique prend acte et approuve qu'en application des articles 39-4 et 223 *Quater* du Code Général des Impôts, visant les charges somptuaires engagées au cours de l'exercice, la société a comptabilisé la somme de ..... 0 ..... Euros au titre d'amortissement excédentaire et autre amortissement non déductible et n'a fiscalement réintégré aucune somme au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

Par conséquent, l'Associée unique donne quitus au Président de sa mission pour cet exercice.

### DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et ses dirigeants, soit les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### TROISIÈME DÉCISION

Après avoir entendu les explications du Président, l'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit la somme de 174 984 Euros de la manière suivante :

- En distribution de dividendes, la somme de .... 79 950 ..... Euros  
Soit la somme de ..... 20,50 ..... Euros par action,
- ~~La totalité~~ / le solde restant au compte « *Autres réserves* », soit la somme de 95 034 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il convient de préciser qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes concernant les trois derniers exercices à l'exception d'une distribution exceptionnelle de dividendes d'un montant de 150 000 Euros en date du 17 Juin 2021.

NB DS

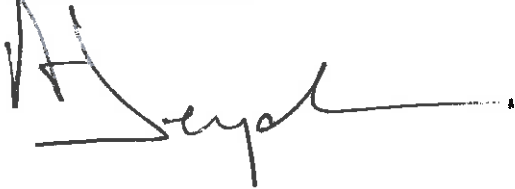
### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités, la publicité ou autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les membres de Séance ainsi que l'Associée unique.

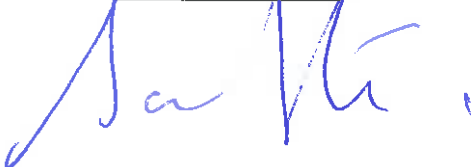
LE SECRÉTAIRE



LE SCRUTATEUR



LE PRÉSIDENT



L'ASSOCIÉE UNIQUE

